

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juin 2022
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	16 juin 2022	16 juin 2022

N° délibération	Objet
2022-045	Convention de reversement de fiscalité/contribution aux dépenses d'entretien de la zone d'activités du Vieux Tronc par Poher Communauté

Le vingt-huit juin 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS :

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Marie-Noëlle JAFFRE à Maryvonne LE GUILLOU, Alexis MANAC'H à Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

En 2019, lors de la création de la commune nouvelle de Poullaouen, la zone d'activités du Vieux Tronc, aménagée par la communauté de communes des Monts d'Arrée, se retrouvait sur deux EPCI différents. L'entretien est toujours réalisé par Monts d'Arrée Communauté (les réseaux appartenant à la collectivité), il avait donc été convenu d'une convention de reversement de fiscalité pour une durée de 3 ans qui permettait de contribuer à l'entretien des équipements de la zone d'activités. Celle-ci étant caduque une nouvelle convention d'entretien de la zone d'activités et le reversement de fiscalité perçue sur celle-ci par Poher Communauté est proposée pour une durée de 4 ans. Elle précise

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le
ID : 029-200067197-20220626-2022045-DE

les modalités de reversement de fiscalité entre Monts d'Arrée Communauté et Poher Communauté à compter du 01 janvier 2022.

La convention prévoit la possibilité d'acquisition de la partie de la zone d'activités située sur Poullaouen par Poher Communauté avant le terme de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- D'approuver la convention présentée
- D'autoriser le Président à signer la convention de reversement de fiscalité en contribution de l'entretien de la zone d'activités.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Jean-François ALLIANT E.T.C.



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 juin 2022

La Secrétaire,
Anne Rolland